

ARRETE MUNICIPAL n° 2025.058

Objet :
**Fermeture passerelle des
Peupliers**

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **Everest Echafaudage 74960 Meythet** et par l'entreprise **Charpente Valenti 74410 Saint-Jorioz** pour des travaux de réfection de la toiture de la passerelle des Peupliers pour le compte de la commune de Saint-Jorioz
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable du chantier.

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement du chantier, l'accès et le stationnement au droit de la passerelle sera interdit du **29/04/2025 au 27/06/2025**.

Article 2 :

La passerelle des Peupliers sera fermée.

Une déviation devra être mise en place par le chemin des Morilles, la RD 1508 et la route de l'Eglise

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires par les services techniques de la commune de Saint-Jorioz.

Article 4 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 6 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente de Grand Annecy Agglomération
- ✓ Les demandeurs (vermillard@everest-echaf.com; charpentevalenti@gmail.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune : www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
Le 28/01/2025

Le Maire,
Michel B...

